



PLAN LOCAL D'URBANISME JUVISY-SUR-ORGE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Approuvé par délibération du Conseil Territorial du 26/09/2016

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Territorial du 13/02/2018

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Territorial du 08/04/2025



OAP - PASTEUR

A – OBJECTIFS

- Engager la rénovation urbaine du quartier par une action globale sur l’habitat dégradé
- Maintenir une présence commerciale de proximité
- Repenser le maillage viaire et requalifier les espaces publics pour faciliter les déplacements
- Lutter contre les nuisances, notamment sonores

B – PRINCIPES D’AMENAGEMENT

Réaliser de nouvelles opérations mixtes

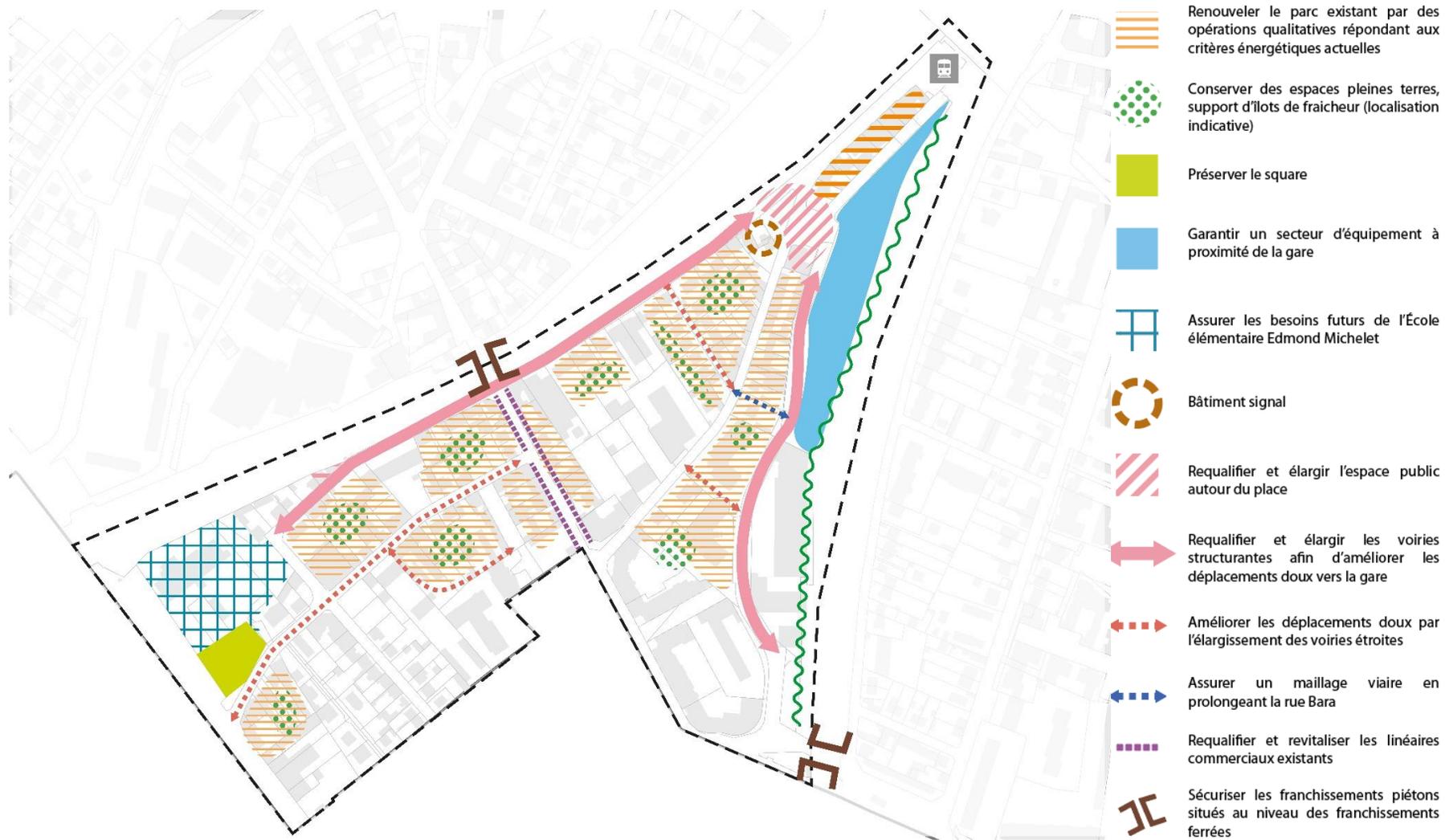
- Permettre le renouvellement urbain par la création de nouveaux logements, et répondre aux besoins en équipements qui pourront être générés par l’arrivée de nouveaux habitants
- Requalifier et revitaliser les linéaires commerciaux existants
- Requalifier l’îlot Semard face à la gare par une opération d’envergure

Requalifier les espaces publics et paysagers

- Elargir les voiries structurantes et notamment la rue Wurtz et l’avenue Condorcet
- Améliorer les déplacements doux par l’élargissement des voiries étroites
- Sécuriser les franchissements piétons situés au niveau des franchissements ferrés
- Intégrer des aménagements paysagers dans le cadre des futures opérations

Se prémunir des nuisances sonores

- Implanter les nouveaux bâtiments de façon à créer des façades urbaines
- L’isolation phonique des bâtiments le long des voies ferrées sera primordiale
- Privilégier des logements traversants ou bénéficiant d’une double exposition



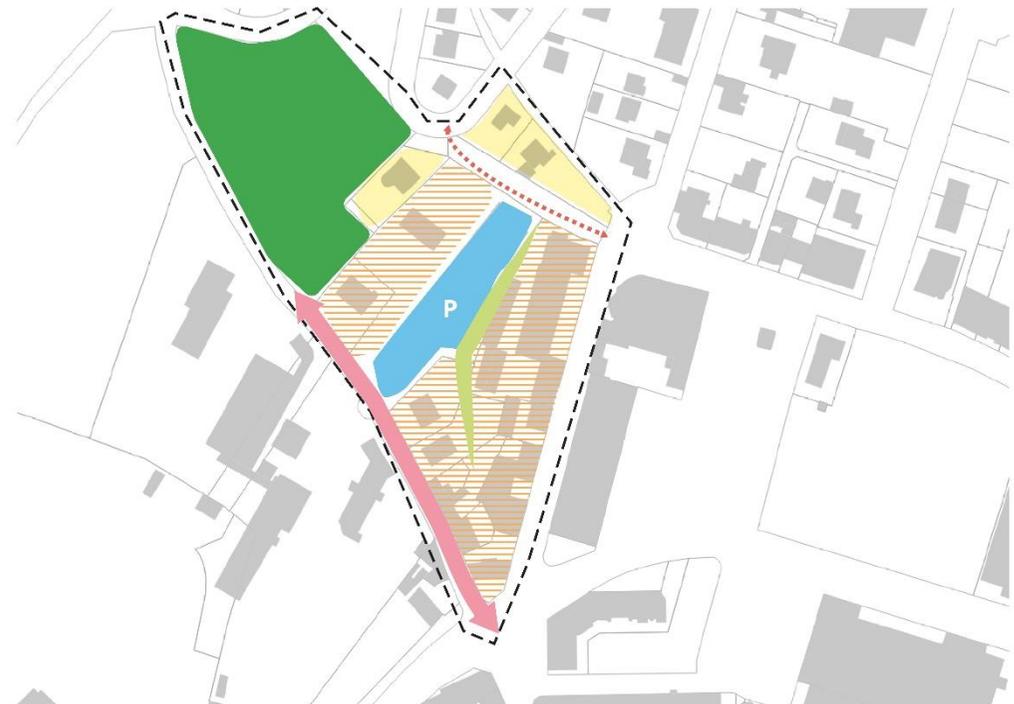
OAP - ILOT FLAMMARION

A – OBJECTIFS

- Permettre l'évolution de cet îlot
- Conserver le parking
- Repenser le maillage viaire et requalifier les espaces publics pour faciliter les déplacements

B – PRINCIPES D'AMENAGEMENT

- Permettre le renouvellement urbain par la création de nouveaux logements et/ou d'équipements
- Améliorer les déplacements doux par l'élargissement des voiries étroites
- Intégrer des aménagements paysagers dans le cadre des futures opérations

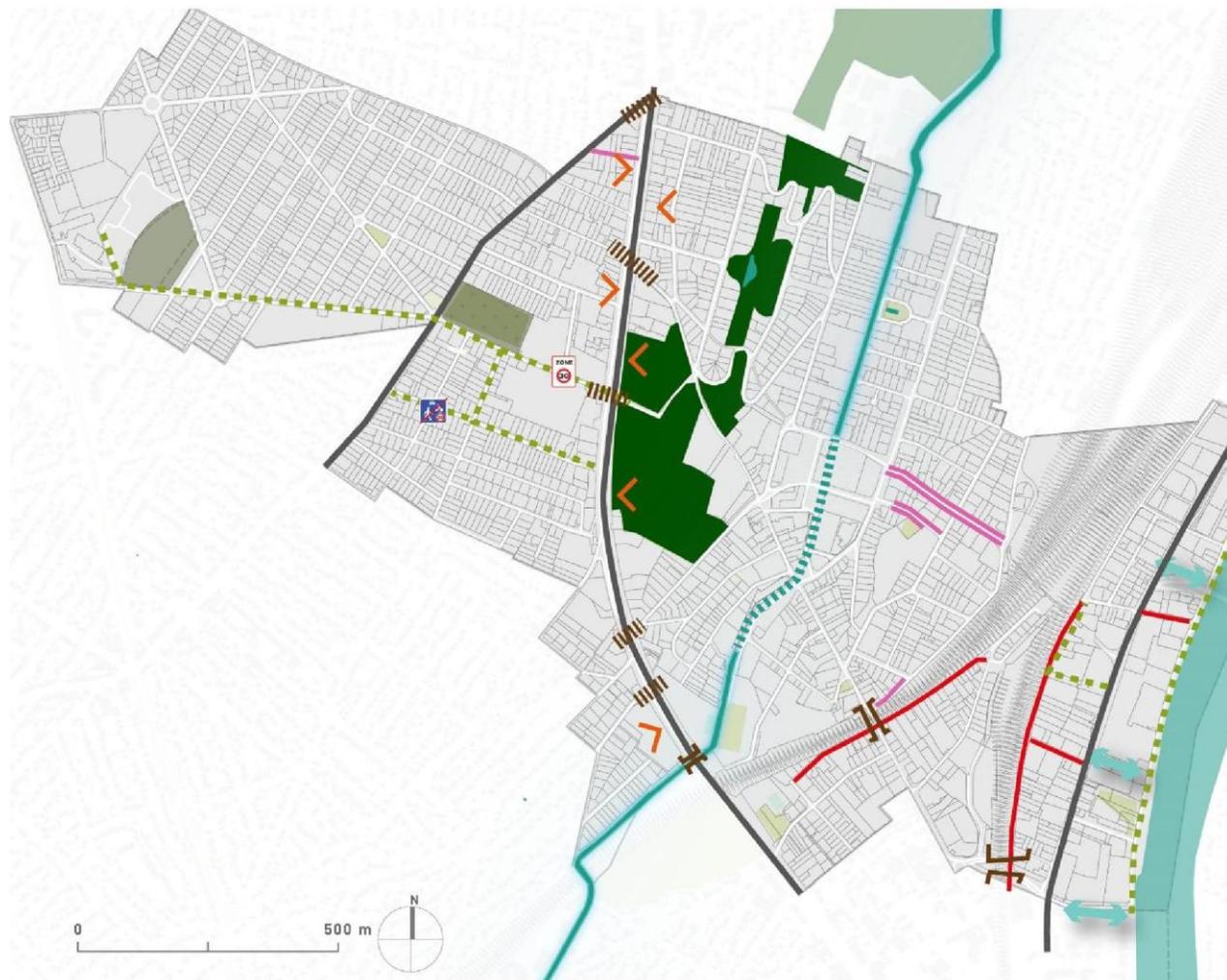


	Permettre l'évolution de ces secteurs par des opérations d'habitat ou d'équipements en conservant des espaces boisés et de pleine terre		Maintenir l'emprise du parc de stationnement
	Préserver l'habitat individuel		Conserver un cœur d'îlot végétalisé
	Préserver le Parc aux Oiseaux		Requalifier et élargir la rue Camille Flammarion
			Conserver la liaison douce par l'escalier des Cent-Marches

OAP - FRANCHISSEMENTS INTERQUARTIERS

A- OBJECTIFS :

- Limiter les coupures urbaines en favorisant les liaisons interquartiers
- Faciliter les modes actifs par l'aménagement de cheminements doux sur l'ensemble de la ville



B- PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

I- RÉAMÉNER LES AXES STRUCTURANTS

- Elargir les voiries principales, notamment au sein des quartiers Pasteur (rue Wurtz) et Seine (rues Argeliès, de Draveil et de l'Avenir) afin de faciliter les déplacements depuis et vers ces secteurs
- Créer des percées visuelles depuis la RN7 vers le coteau et les quartiers pavillonnaires attenants.

II- REQUALIFIER LES FRANCHISSEMENTS INTER-QUARTIERS

- Sécuriser et qualifier les franchissements piétons situés au niveau des liaisons inter-quartiers (RN7 et voies ferrées)
- Réaménager les passages sous voie rue Châtillon et rue Pasteur en faveur des piétons

III- FAVORISER LES LIAISONS DOUCES

- Renforcer les cheminements piétons et cycles sur le quartier du Plateau afin de faciliter les déplacements vers le reste de la ville
 - Zone 30 sur la rue Petit
 - Zones de rencontre allée du Plateau/ rue des Gaulois

C- LÉGENDE DU SCHÉMA D'ORIENTATIONS

- Principe d'élargissement de voiries
- Retrait
- - - Cheminements doux
- Franchissements inter-quartiers
- > Principe de percées visuelles

OAP - TRAME VERTE ET BLEUE

A- OBJECTIFS :

- Renforcer la trame verte
- Révéler la trame bleue

B- PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

I- RENFORCER LA PRÉSENCE DES ESPACES NATURELS ET PAYSAGERS DANS LA VILLE

- Préserver les parcs et jardins publics structurant l'espace public et conforter leur accessibilité et leur lisibilité
- Accompagner le projet de réouverture de l'Orge
- Préserver et développer les plantations le long des axes structurants
- Préserver les vues

II- LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

- Maintenir les surfaces de pleine terre
- Végétaliser et planter les pieds de façades
- Maintenir les surfaces occupées par des jardins privés

III- PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

- Promouvoir une gestion écologique de l'eau
- Assurer la compatibilité des constructions avec la préservation des milieux et leurs connectivités
 - Favoriser la plantation de haies d'essences locales
 - Assurer les continuités écologiques de la petite faune à travers la réalisation de clôtures adaptées présentant un maillage approprié de la petite faune

C- LÉGENDE DU SCHÉMA D'ORIENTATIONS

-  Continuités écologiques à préserver
-  Cheminements végétalisés existants et à créer
-  Allées plantées à conforter
-  Vues à préserver
-  Parcs publics
-  Jardins privés
-  Berges de l'Orge à renaturer
-  Projet de réouverture de l'Orge
-  Talus boisé à préserver

